



Communiqué de presse
25 mars 2019

Logistique et transport routier
Lancement du programme
d'Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE)
des acteurs de la chaîne logistique et du transport routier

A la veille du démarrage de la Semaine de l'Innovation Transport et Logistique (SITL) qui se déroule du 26 au 28 mars à Paris, et alors que le projet de loi d'orientation des mobilités est actuellement discuté au Sénat, le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME, en association avec les Organisations Professionnelles du secteur du transport routier et de la logistique, ont lancé un nouveau programme « Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport routier » (EVE).

Pour Arnaud LEROY, Président de l'ADEME : « Le lancement de ce programme a pour vocation de fédérer l'ensemble des parties prenantes du secteur du transport routier et de la logistique autour d'un même objectif commun : la transition écologique dans ce secteur. »

1 programme, 3 dispositifs et 1 objectif : éviter l'émission de plus d'un million de tonnes de CO₂e¹ par an

Pour développer l'interaction intra-secteur, l'ADEME rassemble les dispositifs existants dans un programme unique : EVE. Ce nouveau programme s'appuie sur des dispositifs éprouvés : **Objectif CO₂** pour les grossistes, transporteurs de marchandises et de voyageurs, et **FRET21** pour les chargeurs. De manière à couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, il prévoit également la création, d'ici septembre 2019 d'un dispositif spécifique destiné aux commissionnaires de transport : **EVcom**.



Avec plus de 1 500 entreprises déjà engagées dans le dispositif Objectif CO₂ depuis 2008 et dans le dispositif FRET21 depuis 2015, soit 30% de la flotte française des véhicules de marchandises et voyageurs, **on estime déjà le gain à près de 3 720 000 tonnes de CO₂e sur 3 ans.**

¹ L'«équivalent CO₂» (noté CO₂e) est une unité créée par le GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) pour pouvoir cumuler les émissions des différents gaz en tenant compte de leurs contributions spécifiques à l'effet de serre.

L'objectif du programme : éviter l'émission de plus d'un million de tonnes de CO₂e supplémentaires par an ! Pour cela, il vise à sensibiliser 4 650 entreprises, tous profils confondus, et accompagner 700 transporteurs dont 500 labellisés, 200 chargeurs et 60 commissionnaires dans leur démarche active de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

La réduction des émissions de GES du secteur du transport est un enjeu primordial pour le Plan Climat. Les retours d'expérience ont montré la nécessité d'impliquer l'ensemble des entreprises de la chaîne logistique et du transport de voyageurs afin qu'elles puissent agir individuellement et collectivement en faveur de la réduction de l'impact énergétique et environnemental du secteur.

Un dispositif complet et un accompagnement technique personnalisé

Outre des outils de mesure et une méthodologie éprouvée, le programme met l'accent sur l'accompagnement technique individualisé de chaque entreprise. Le Programme aura pour **mission de sensibiliser, former et accompagner les entreprises** dans la réduction de leur impact énergétique et environnemental de leurs activités de transport et logistique.

Le programme prévoit aussi la **mise en place d'une plateforme commune d'échange de données environnementales** entre les prestataires de transport et leurs donneurs d'ordre. Celle-ci donnera à chacun des informations sur l'émission en GES de ses transports. Ces informations sont essentielles notamment dans le cadre du décret « Information GES des prestations de transport », qui impose au prestataire de transport de communiquer à son client la quantité de GES émise lors du transport.

Une gouvernance experte

L'ADEME, en tant que porteur pilote, assure la gestion, l'animation et l'accompagnement technique des entreprises qui s'engagent dans le programme. L'Agence a missionné la société Eco CO₂, spécialisée dans les programmes de sensibilisation environnementale, pour l'assister dans ses différentes missions. Le ministère de la Transition écologique et solidaire participe au pilotage du programme.

Les Organisations Professionnelles du secteur, AUTF pour les chargeurs, CGI pour les grossistes, FNTR, FNTV, OTRE et Union TLF pour les commissionnaires de transport, les transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs, sont porteurs associés du programme. Elles sensibilisent et informent les professionnels au dispositif concerné pour réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques, dans l'esprit de développer une synergie vertueuse entre les acteurs du secteur en faveur du climat.

Ce programme est organisé dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. TOTAL Marketing France est le financeur de ce programme.

INFORMATIONS PRATIQUES SUR SITL

Conférence plénière SITL

Politique et logistique, l'indispensable rapprochement pour une performance durable
Avec l'intervention de M. Yann Tréméac, Chef de service adjoint Transports et Mobilité ADEME
26 mars 2019, 15h45 - 16h45, Salle B

Atelier UNION TLF - Objectif CO₂ : comment mettre en œuvre un plan d'actions efficace pour réduire vos émissions de GES ?
26 mars 2019, 16h45 - 17h15

Atelier AUTF - FRET21 : une démarche indispensable pour réduire l'empreinte carbone des Chargeurs
28 mars 2019, 14h15 - 15h00

Stands à la SITL
TOTAL : **M13**
AUTF : **N43**
Union TLF : **L34**

WWW.SITL.EU



CONTACTS PRESSE

Service de presse Eco CO2

Agence Amalthea - Sophie Rousset

Tel : 01 76 21 67 53 / e-mail : srousset@amalthea.fr

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



Programme « Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique »

www.eve-transport-logistique.fr

A propos du dispositif Objectif CO₂

Lancé en 2008, le dispositif Objectif CO₂ est destiné aux grossistes, entreprises de transport de marchandises et de voyageurs. Il s'appuie sur une charte d'engagement volontaire et accompagne les entreprises sur la réduction de leur GES sur 3 ans. Un label de performance mis en place en 2016 permet de valoriser un haut niveau de performance énergétique et environnementale pour les transporteurs de marchandises. Il sera étendu dans les prochains mois au transport de voyageurs.

www.objectifCO2.fr

A propos du dispositif FRET21

Lancé en 2015, le dispositif FRET21 a pour objectif d'inciter les entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordre des transporteurs à réduire l'impact environnemental du transport de leurs marchandises. Les entreprises volontaires signent une charte d'engagement et bénéficient d'outils et d'un accompagnement personnalisé sur 3 ans.

www.fret21.eu

A propos de l'ADEME www.ademe.fr - @ademe

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

A propos d'Eco CO₂ – www.ecoco2.com

Eco CO₂ est une éco-entreprise innovante de l'Economie Sociale et Solidaire. Créée en 2009, sa mission est d'accompagner les citoyens et les organisations sur la réduction durable de leur impact environnemental. Eco CO₂ déploie des programmes de sensibilisation sur les économies d'énergie et la mobilité durable, conçoit des outils de mesure et réalise des études comportementales. Elle agit en tant que maître d'ouvrage ou accompagne des maîtres d'ouvrage dans le déploiement de programmes d'envergure. Son domaine d'expertise est la gestion de programmes générateurs de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) dont elle est le leader national.

